

INFO → Aduhme



Perdue d'avance la lutte contre la précarité énergétique ?

On en parle souvent, voire de plus en plus. Mais que se cache-t-il derrière ces termes ? En France, contrairement à nos voisins outre-manche, ce n'est que très récemment qu'une définition officielle et légale a été adoptée à l'occasion de l'examen de la loi Grenelle II. Désormais, "est en précarité énergétique, une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat". Pour rappel, 13 % des ménages français consacrent plus de 10 % de leur revenu à payer leur facture de chauffage.

En cause : l'état des logements dont la performance thermique est généralement mauvaise, voire exécrable, les équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, souvent vétustes surtout dans le parc privé. Et ce ne sont pas les récentes augmentations annoncées par les fournisseurs d'énergie (électricité et gaz, notamment sur les marchés régulés) qui vont améliorer la situation financière et sociale de ces ménages en difficulté !

Dans le Puy-de-Dôme, des indicateurs attestent de cette fragilisation : le nombre de dossiers introduits aux fonds d'impayés d'énergie a connu une hausse de 214 % entre 1999 et 2009, le montant des aides est passé de 171700 € à 455198 € (+ 265 %) sur la même période, le montant moyen de la dette sur dossiers acceptés de 350 à 535 € entre 2001 et 2009.

Assurément, le fonds de solidarité énergie doit être maintenu pour pallier les situations sociales les plus délicates. Cependant, une des priorités doit être le lancement d'une réhabilitation thermique de grande ampleur. Les bailleurs sociaux du Puy-de-Dôme ont déjà ouvert la voie sur le territoire de l'agglomération clermontoise avec le soutien du département et de Clermont Communauté (cf. le coup de projecteur). Dès à présent, il faut investir sur le repérage des logements à réhabiliter et mettre les moyens financiers nécessaires pour engager les travaux. Là où le groupe de travail du Grenelle avait préconisé une enveloppe de 4 milliards d'euros, au final ce ne serait que 1,25 milliard dont 500 millions d'euros au titre du Grand Emprunt sur 8 ans pour un objectif de 300 000 logements occupés (au moins pour moitié) par des propriétaires en milieu rural et à fortiori âgés. Cela suffira-t-il pour endiguer la précarisation des ménages les plus faibles, quels qu'ils soient et où qu'ils habitent ?

Réhabilitation thermique :



Clermont Communauté
et le Conseil général du Puy-de-Dôme
s'engagent auprès
des bailleurs sociaux

Réhabilitation thermique : Clermont Communauté et le Conseil

La hausse des prix de l'énergie et la prise de conscience en matière de développement durable concrétisées par le Grenelle de l'environnement ont incité les pouvoirs publics à intervenir en faveur de la réhabilitation thermique de logements sociaux. Dans le Puy-de-Dôme, une opération va être menée à titre expérimental sur le territoire de Clermont Communauté afin de réhabiliter sur 3 ans quelque 1000 logements construits avant 1975.

13 000, c'est le nombre de logements sociaux construits sur le département du Puy-de-Dôme avant 1975 et qui, de ce fait, présentent un niveau de performance énergétique des plus bas. La moyenne de consommation avoisine les 230 kWh/m². an alors que le Grenelle de l'environnement a fixé pour objectif d'amener à 150 kWh/m². an ceux des 800 000 logements en France les plus énergivores. L'agglomération clermontoise comptabilise pour sa part 10 000 de ces logements.

La part de la dépense énergétique dans les charges locatives ne cesse de croître, pouvant atteindre 90 % pour certains logements, ce qui, avec la volatilité des prix des énergies fossiles, risque fort de s'accentuer les prochaines années !

C'est à la lueur de ce constat que bailleurs sociaux, Département et Clermont Communauté ont nourri le souhait de lancer localement, sur le territoire de l'agglomération, une vaste campagne expérimentale de réhabilitation thermique de logements sociaux. Ce sont ainsi quelque 1000 logements qui, sur une période de trois ans, feront l'objet de lourds travaux.

→ OPÉRATIONS PROGRAMMÉES POUR 2010 ET PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES VISÉES

Elles sont au nombre de 5 et concernent 539 logements pour la première année.



Ces travaux consistent en l'isolation des façades par l'extérieur et des combles perdus, le remplacement de menuiseries par des plus performantes, l'installation de ventilation mécanique contrôlée hygro-réglable, l'éclairage performant dans les communs, la production d'eau chaude sanitaire solaire, etc.



NOTA: les fiches travaux sont téléchargeables sur le site www.aduhme.org

Si la moyenne observée sur l'étude amont est proche des 234 kWh/m². an, l'objectif ambitieux que bailleurs et collectivités se sont conjointement fixé est de réduire les consommations d'énergie pour atteindre une tranche comprise entre 112 et 130 kWh/m². an. C'est donc vers la classe C de l'étiquette énergie que les partenaires veulent faire tendre la performance énergétique des logements.

→ Du côté FINANCIER...

Cette réhabilitation thermique est estimée à un coût de l'ordre de 12 à 15 millions d'euros auxquels vien-

dront se rajouter des travaux complémentaires de rénovation des logements. Au total, ce sont près de 20 millions qui seront mobilisés pour l'ensemble de l'opération sur les trois prochaines années.

Le financement de la réhabilitation thermique des logements sera assuré à hauteur de 50 % par le Conseil Général et Clermont Communauté et le reste par les bailleurs sociaux sur leurs fonds propres d'une part et par le biais d'éco prêts accordés par la Caisse des dépôts et consignations d'autre part. L'aide des collectivités représente 50 % des travaux plafonnée à 12 000 € par logement.

Ainsi, Conseil Général et Clermont Communauté consacreront chacun 1 million d'euros par an et ce sur trois ans pour accompagner les bailleurs sociaux. Ce dispositif sans précédent entre dans le cadre du Contrat Local de Développement (2009-2011) qui lie les deux collectivités.

Quant à la première tranche de travaux pour 2010, elle s'élèvera à quelque 4,3 millions d'euros dont 2,1 millions de subventions des collectivités pour 539 logements rénovés.

Ce financement a fait l'objet d'un conventionnement

IDENTIFICATION OPÉRATION		PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	
Nom de l'opération	Nombre de logements	Initial Classe/(kWh/m ² . an)	Cible Classe/(kWh/m ² . an)
Torpilleur Sirocco	93	E (240)	C (125)
St Jacques Sud	250	E (234)	C (112)
Les Galoubies	102	E (250)	C (115)
ILN Chamalières	24	E (282)	C (98)
Le Hameaux de Pradelle	70	E et F (326)	C (130)

général du Puy-de-Dôme s'engagent auprès des bailleurs sociaux

tripartite entre collectivités locales et bailleurs sociaux. Y sont précisés un certain nombre d'engagements mutuels (par exemple le seuil minimal de réduction des consommations d'énergie ou bien encore des actions pédagogiques à développer auprès des occupants).

→ LE RÔLE DE L'ADUHME ET DE L'ADLS DANS CETTE CAMPAGNE



Cette campagne fait suite à un travail préparatoire que l'Aduhme a réalisé avec l'appui des quatre bailleurs sociaux et des deux collectivités engagées dans cette

QUELQUES CHIFFRES SUR LA CAMPAGNE THERMOGRAPHIQUE ENGAGÉE DEPUIS 2008...

Au total c'est 85 inspections qui ont été réalisées depuis le 1er janvier 2008, dont 29 cet hiver à quelques mois de la fin de la période de 3 ans définie par la convention. Cela représente environ 441 bâtiments et plus de 5 670 logements sur le patrimoine des bailleurs sociaux.

première. En effet, la campagne thermographique pilotée de manière expérimentale par l'Aduhme a permis une certaine prise de conscience par la visualisation des voies de progrès en matière d'isolation de bâtiments même si les ratios de consommation permettaient déjà de les entrevoir.

Cependant, c'est bien l'étape suivante qui a été décisive. Il a été en effet réalisé par l'Aduhme avec l'appui de l'association du logement social du Puy-de-Dôme, de ses adhérents, du Conseil Général et de Clermont Communauté, une étude de simulations énergétique et économique visant à établir 4 scénarios de réhabilitation thermique :

- **scénario 1:** situation de référence ;
- **scénario 2:** remise à niveau par rapport à la réglementation thermique en cours ;
- **scénario 3:** optimum économique ;
- **scénario 4:** baisse maximale des consommations d'énergie dans une logique de facteur 4.

L'outil qui a permis ces simulations a été développé par le Bureau d'études La Calade dans le cadre d'un programme européen, sous l'intitulé SEC (Sustainable energy Consumption). C'est à l'aune de ces résultats obtenus sur un panel de bâtiments soumis par les bailleurs sociaux que de premières simulations budgétaires ont permis de

jauger l'investissement

nécessaire pour atteindre une performance énergétique définie suivant les différents scénarios précités. Suite à ces propositions de chiffrage, Clermont Communauté et le Conseil général ont pu évaluer l'enjeu et approfondir l'accompagnement financier qu'ils pouvaient apporter dans le cadre du Contrat local de développement.

→ ET AU-DELÀ DE ÇA...

On ne peut que se réjouir du lancement d'une telle campagne dont les retombées seront localement inestimables : capitalisation d'une expérience sans précédent pour faciliter la mise en œuvre des vagues de réhabilitations suivantes, soutien à l'économie locale pour les entreprises (20 millions de travaux par an !), initiation par les acteurs de la formation professionnelle de modules sur des métiers en devenir (étancheur, bardeur, poseur d'isolant...), réduction de la consommation d'énergie pour les locataires, baisse des émissions de gaz à effet de serre, amélioration du confort pour les occupants, amélioration de la solvabilité pour les foyers modestes, expérimentation de nouveaux matériaux d'isolation, soutien au développement local de nouvelles filières de matériaux (chanvre, laine bois et de mouton...) Bref le développement durable en action concrète.

Cependant, pour que la campagne soit un franc succès et devienne une référence régionale voire nationale (des collectivités commencent à s'intéresser de près à cette expérimentation), une attention particulière doit être portée sur un certain nombre de points : le suivi des consommations d'énergie qui permettra d'attester de l'atteinte des objectifs, la performance des solutions techniques choisies et la facilité de leur mise en œuvre, la capacité des entre-

→ Témoignage Cébazat, première Ville adhérente au CEP...



Aduhme: La Ville de Cébazat adhère à l'Aduhme depuis 2009 et a souscrit au nouveau service de Conseil en énergie Partagé (CEP) que l'agence a mis en place pour ses adhérents. En quoi ce service vous est-il utile ?

Bernard AUBY, maire de Cébazat: notre commune dispose d'un patrimoine certes modeste (12 bâtiments communaux) mais dont nous avions du mal à déterminer le niveau de performance énergétique. Si nos services suivaient assidûment l'évolution de la dépense énergétique, la facture était vécue plus comme une fatalité. Or, notre équipe municipale, au regard de la hausse des prix de l'énergie, a souhaité mettre la maîtrise de l'énergie au cœur de ses priorités dans une démarche de développement durable de sa politique municipale.

Aduhme: Concrètement, comment ce service s'est-il traduit ?

Bernard AUBY: le Conseil en énergie partagé, grâce à l'intervention d'un technicien de l'Aduhme, a permis d'élaborer pour chacun de nos bâtiments une fiche de performance énergétique et d'identifier les voies de progrès majeures. Un premier audit énergétique, pour lequel l'agence locale nous a assistés dans la rédaction d'un cahier des charges de consultation de Bureaux d'études thermiques, a été réalisé sur le groupe scolaire Jules FERRY ; les

investissements permettant des gains significatifs en terme de consommation d'énergie ont été évalués et devraient prochainement être engagés. La même démarche sera entreprise sur le groupe scolaire Pierre et Marie CURIE puis sur d'autres équipements communaux. Par ailleurs, nous attendons beaucoup de la mutualisation de ce service avec d'autres collectivités par l'échange de bonnes pratiques mais aussi de démarches collaboratives de la part de collectivités qui ont souhaité s'engager sur la question de l'énergie et du climat.

Aduhme: Au-delà de cet appui technique, en quoi l'intervention de l'Aduhme dans le cadre du CEP sera utile à la Ville de Cébazat ?

Bernard AUBY: Plus qu'un appui technique, c'est vers une véritable stratégie de développement durable que nous souhaitons nous engager sur le patrimoine communal ainsi qu'au sein de tous les cébazaires avec notamment de possibles aides aux investissements « énergie durable ». Dans cette même logique, notre commune travaille à son projet d'éco-quartier « les 3 fées » avec l'appui de l'Ophis mais aussi de l'Aduhme qui, je l'espère, contribuera à créer sur l'agglomération clermontoise et le département une nouvelle référence en matière d'habitat durable.



prises à s'approprier ces solutions. Enfin, de manière qualitative, l'adhésion des occupants par un travail de sensibilisation et d'information est essentielle pour éviter que le gain de performance ne soit annihilé par une utilisation peu rationnelle de l'énergie...

Car c'est bien vers une « industrialisation » de la réhabilitation thermique des logements qu'il faut tendre. Au rythme de quelque 1000 logements réhabilités tous les trois ans, il faudra près d'une quarantaine d'années pour rénover le parc de logements sociaux

du département construits avant 1975... et c'est sans compter les logements construits entre les deux chocs pétroliers dont les qualités énergétiques sont certes meilleures mais insuffisantes au regard des enjeux. Aussi, il nous faut développer un effort partenarial accru apportant de nouveaux modes de financements qui, croisés avec une baisse des coûts des matériaux et des travaux (effet de masse et mises au point techniques, on peut l'espérer), doivent nous permettre de réaliser ces ambitieux objectifs. C'est une nécessité sociale, économique et environnementale.

→ RT 2012 ET RÉGLEMENTATION SUR LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS NEUFS

La nouvelle réglementation thermique (RT 2012), qui succède à la RT 2005, est en cours de finalisation au MEEDDM (ministère de l'Énergie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer).

Elle entrera en application par anticipation dès le mois de juillet 2011 pour les nouveaux permis de

construire pour le secteur non résidentiel et les bâtiments résidentiels en secteur ANRU. Pour tous les autres projets neufs, la date d'entrée en vigueur sera le 31 décembre 2012.

La nouvelle réglementation aura des exigences sur:

- Les consommations maximales d'énergie: un bâtiment ne pourra consommer plus de 50 kWh/m² SHON d'énergie primaire. Cette valeur sera modulée en fonction des données climatiques du site, de l'altitude, du type d'usage et du niveau de confort du bâtiment, de sa taille et des énergies utilisées;
- La température intérieure de confort en période estivale: elle devra rester inférieure à une température de référence (sans recours à la climatisation);
- Une nouvelle approche avec l'apparition d'un nouveau coefficient, le "BBio" qui reflétera la bonne conception bioclimatique du bâti. La création de l'enveloppe et de la structure du bâtiment prendront alors en considération le climat extérieur afin de limiter les consommations d'énergie sur le chauffage, le refroidissement et l'éclairage artificiel.

Au-delà de ces obligations de résultats, la RT 2012 aura plusieurs exigences de moyens sur l'utilisation obligatoire d'énergies renouvelables, l'obligation de traitement des ponts thermiques, de traitement de la perméabilité à l'air et de comptage de l'énergie consommée par usage.

La prochaine étape réglementaire sera la nouvelle version de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments dont l'objectif affiché est d'avoir à partir de 2020 des constructions qui produisent plus d'énergie qu'elles n'en consomment.

Ces nouvelles approches du bâtiment ont des enjeux forts sur le plan énergétique.

Pour n'en citer que deux: réduire notre dépendance aux énergies fossiles et par conséquent notre facture énergétique et créer des emplois et de la richesse locale grâce au secteur du bâtiment. Enjeux essentiels dans une période où on cherche par tous les moyens à réduire la dette de notre pays.



ESPACE INFO → ÉNERGIE

L'ÉCO-CONSTRUCTION, C'EST AUSSI PRÈS DE CHEZ NOUS !

Après Fribourg et Hanovre, "l'éco-construction, c'est aussi près de chez nous!".

Clermont-Ferrand, Arlanc et Mozac, des lieux où l'Aduhme a organisé des visites gratuites.



Au programme, trois bâtiments du département et deux situés dans la Loire; à savoir l'agence de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin de Mozac, les mai-



sons de retraite d'Arlanc, Bellegarde-en-Forez et St-Just-St-Rambert (42), et le Siège du Groupe La Montagne Centre France à Clermont-Ferrand.

Tous cinq présentent en effet des caractéristiques énergétiques remarquables telles que la gestion très performante de l'éclairage artificiel, un chauffage au bois, la rupture des ponts thermiques, un système de ventilation avec récupération d'énergie, toiture végétalisée, une basse consommation énergétique, etc.

Au total, ce sont près de 80 personnes qui ont pu visiter ces réalisations, découvrir les différentes phases des projets et discuter des aspects technico-économiques de chacun avec les interlocuteurs concernés.

Deux de ces visites (Caisse d'Épargne et La Montagne) ont fait l'objet de la rédaction d'une fiche présentant les atouts énergétiques des bâtiments. Elles sont téléchargeables sur notre site.



PROCHAIN LANCEMENT DE LA CONVENTION DES MAIRES

La convention des Maires est une initiative portée par la Commission européenne dans le cadre du paquet énergie climat.

Elle a pour objectif, à l'échelle communautaire, d'engager les Maires de communes - ou Présidents d'intercommunalités - à réduire sur leur territoire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020.

À ce jour, en Auvergne, seule la Ville de Clermont-Ferrand l'a signée.

Cette convention constitue ainsi un acte politique fort puisqu'elle engage les collectivités signataires – quelle que soit leur taille – à lutter contre le dérèglement climatique et à mettre en œuvre localement des solutions visant à désamorcer de la crise énergétique. Elle constitue de même un signal symbolique pour les habitants en permettant à la collectivité de montrer l'exemple. Si certaines collectivités sont en capacité d'initier ces actions par leurs propres moyens, ce n'est pas le cas de toutes qui ne disposent pas en interne de la compétence requise.

C'est pour cette raison que l'Aduhme ambitionne de mobiliser communes et intercommunalités à l'échelle du département du Puy-de-Dôme autour de ces enjeux et de les engager à devenir signataires de cette Convention aux côtés des quelque deux mille autorités locales d'Europe parmi lesquelles plus d'une centaine de collectivités françaises.

Pour plus d'informations: www.eumayors.eu

LES ACTIVITES DE L'ADUHME

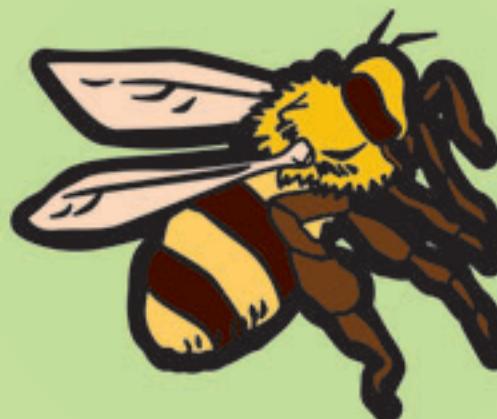
→ BIENVENUE AUX NOUVEAUX ADHÉRENTS !

Le Bureau de l'Aduhme a validé les demandes d'adhésion des collectivités suivantes :

- Gergovie Val-d'Allier Communauté
- Ménétrol
- Aulnat
- Châteaugay
- Cournon-d'Auvergne

Toutes siègent désormais au collège 2 "collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale".

Bienvenue à tous ces nouveaux adhérents qui contribueront à la mise en œuvre de l'objet social de notre association.



→ FORMATION "PLAN CLIMAT" AU CENTRE INTERRÉGIONAL FORMATION PROFESSIONNELLE (CIFP)

Les 1er et 2 mars 2010, l'Aduhme intervenait au CIFP pour une formation à destination des agents de la fonction publique d'Etat et territoriale sur l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration des plans climat territoriaux.

Enjeux de l'énergie et du climat à différentes échelles – internationale, nationale, régionale, locale – échanges d'expériences autour d'intervenants, cette formation a donné aux 11 participants des pistes d'actions et une méthodologie d'accompagnement des collectivités dans l'élaboration d'un plan climat.

Au-delà de l'aspect technique enrichissant, les participants à la formation ont souligné l'importance de la synergie des différents acteurs.

→ LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE (PNRVA)

Dans le cadre de la révision de sa charte, le PNRVA a souhaité s'associer les compétences de l'Aduhme, du cabinet de sciences sociales EdS Conseil et de l'architecte-paysagiste Claude Chazel pour mettre en place une stratégie énergétique ambitieuse et concertée. Après avoir mené un cycle de 6 conférences sur le territoire, l'Aduhme et le PNRVA ont synthétisé les enjeux et les attentes des habitants. Des propositions de scénarii énergétiques sur la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et sur la production d'énergies renouvelables sont en cours d'élaboration. Les scénarii se fondent sur les propositions des habitants recueillies lors des conférences, mais aussi sur des simulations intégrant les potentialités propres au territoire. Ils devront se concrétiser par la proposition d'un programme d'actions réalisables à horizon 2022; date à laquelle le contexte énergétique pourrait avoir connu certains bouleversements. Par ces travaux, le PNRVA se prépare à y faire face.



→ UNE CONFÉRENCE-DÉBAT ANIMÉE SUR LE THÈME DE L'ÉTALEMENT URBAIN, FLÉAU DE LA BIODIVERSITÉ

Comment préserver la biodiversité, menacée notamment par l'étalement urbain ? Quel regard porter sur la ville de demain et quelles alternatives s'offrent à nous pour préserver ces aménités ?

Autant de préoccupations abordées lors de la conférence organisée le 7 avril dernier à la Maison de l'Habitat par l'Aduhme en collaboration avec la Ville de Clermont-Ferrand et l'École d'Architecture à l'occasion de la Semaine Nationale du Développement Durable.

Urbaniste, naturaliste, architecte ont présenté, entre autre, les impacts floristiques et faunistiques irréversibles qui menacent nos écosystèmes à plus d'une soixantaine de participants.



→ L'ADUHME ÉPAULE L'ADEME DANS L'ANIMATION DES ESPACES INFO→ENERGIE EN AUVERGNE

Suite à une consultation par appel d'offres, l'ADEME a confié à l'Aduhme une mission portant sur "l'assistance à l'animation du réseau des Espaces INFO→ENERGIE en Auvergne", et ce pour une durée d'une année, renouvelable deux fois par reconduction expresse.

Dans ce cadre, l'Aduhme doit assurer le suivi d'un programme régional annuel des animations départementales et soutenir l'organisation de déplacements départementaux et/ou régionaux à l'occasion de manifestations nationales.

Ma Maison ma planète

L'Aduhme doit également coordonner et valoriser la manifestation Ma Maison ma planète qui se déroulera dans toute l'Auvergne du 24 septembre au 1^{er} octobre prochains et enfin mettre en cohérence les outils de communication afin d'en optimiser l'efficacité.

Rappelons que le réseau auvergnat des EIE est composé de :

Allier: PACT 03 et Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz de l'Allier (SIEGA).

Cantal: PACT 15 et Bois Énergie 15.

Haute-Loire: Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE).

Puy-de-Dôme: Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) et Aduhme.





AGRICULTURE DURABLE

→ PORTES-OUVERTES DANS DES FERMES DE RÉFÉRENCES



En bref... la journée du 6 mai 2010
... consacrée à la visite du GAEC familial à Montmory (Saint Jean en Val), éleveur de bovins lait et ovins lait afin de montrer l'intérêt d'un chauffe-eau solaire

L'Aduhme et le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement des Combrailles ont organisé le 30 octobre dernier des visites dans les Combrailles sur la thématique de l'énergie.

Cette journée a permis de faire découvrir à plus de 60 acteurs du monde agricole des approches possibles en matière d'efficacité énergétique.

Deux exploitations ont ainsi été choisies:

- **GAEC Beauclair (Voingt) – Éleveur de bovins**
 - Panneaux solaires photovoltaïques sur une stabulation en site isolé
 - Réseau de chaleur bois plaquettes pour le gîte, l'habitation et l'atelier de transformation
 - Bilan énergétique type PLANÈTE®
- **Exploitation de Denis Fourniat (Beauregard-Vendon) - Céréalier**
 - Centrale photovoltaïque en toiture (278 m², puissance 35,7 kWc) en remplacement d'une toiture existante sur bâtiment de stockage de matériel
 - Nouvelles centrales solaires photovoltaïques intégrées en toiture sur des bâtiments neufs



dans les salles de traite et/ou ateliers de transformation pour faire notamment des économies d'électricité.

Après avoir réalisé un bilan énergétique méthode planète® en 2008, le GAEC a fait installer en 2009 un chauffe-eau solaire thermique dans l'atelier de fabrication de fromages de brebis. Une douzaine d'agriculteurs ont participé à cette visite.

Les fiches bonnes pratiques des fermes visitées sont à télécharger sur notre site.

Vous avez un projet qui concerne les énergies renouvelables à la ferme ou les Huiles Végétales Pures ?

Contactez Sébastien DUFOUR / 04 73 42 30 95



Toiture panneaux solaire, vue intérieure

→ LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE ET L'AGRICULTURE

L'année 2009 a été très positive en matière de développement du solaire photovoltaïque: accompagnement de projets, séances de sensibilisation-formation... Ce sont plus de 12 000 m² de panneaux dont l'Aduhme a suivi la mise en place sur les bâtiments agricoles.

Cette année, malgré les changements de tarifs d'achats, le nombre de projets augmente.

Toujours sollicitée, l'Aduhme est intervenue sur cette thématique le 1^{er} mars dernier lors d'une journée de formation auprès la coopérative COVIDO-BOVICOP sur la commune de Champs (63), avec la SICARAPPAM (coopérative de plantes à Parfum, médicinales et plantes aromatiques) le 5 mars à Aubiat (63), et le 8 avril lors de la commission agricole de la Communauté de Communes Cœur de Combrailles.

Au total, plus de 80 personnes ont suivi ces formations.

AU COIN DU BOIS

VISITE AU SALON BOIS-ÉNERGIE DE ST-ETIENNE

Une délégation de 20 personnes du Puy-de-Dôme a participé le 19 mars 2010 au déplacement organisé par l'Aduhme au Salon bois-énergie de St-Etienne. Cette journée consacrée aux collectivités a permis de suivre une conférence sur les réseaux de chaleur bois organisée par le CIBE (Comité Interprofessionnel du Bois Énergie), de visiter la chaufferie bois d'Andrézieux-Bouthéon gérée par la société Coriance et bien sûr de s'informer sur les nouveautés de la filière bois exposées sur le Salon.



PROGRAMME D'ACTIVITÉS DU COLLECTIF D'ÉLUS BOIS-ÉNERGIE (CEBE) EN 2010

Outre la participation aux visites régulièrement proposées par l'Aduhme, les actions proposées aux membres du CEBE sont :

- l'organisation d'une conférence sur les réseaux de chaleur le 16 juin dernier
- l'organisation d'une formation sur les montages juridiques de projets en septembre prochain
- la mise en place d'un groupe de travail sur le suivi d'exploitation des chaufferies bois

En terme de communication, l'Aduhme poursuit l'édition de fiches bonne pratique (téléchargeables sur son site) et la réalisation de panneaux pour les nouvelles chaufferies bois. Il est également prévu l'édition d'une lettre d'information électronique trimestrielle.

→ TÉMOIGNAGE

M. Yves Fournet Fayard, Président de la Communauté de communes du Pays d'Olliergues, et M. Serge Geoffroy, Maire de St-Clément-de-Régnat, apportent leur témoignage :

Quelles ont été vos motivations pour étudier et réaliser la mise en place d'un réseau de chaleur bois sur votre commune ?

YFF: l'opportunité de créer un réseau de chaleur sur le bourg du Brugeron dans le cadre de la construction d'un Centre d'accueil et la recherche d'une solution économique permettant la valorisation d'une ressource locale.

SG: la nécessité de remplacer 2 anciennes chaudières fioul et la volonté de s'engager dans une démarche en faveur des énergies renouvelables.

Votre retour d'expérience par rapport à la réalisation et la gestion de ce type d'équipements ?

YFF: il s'agit d'un projet long et complexe à mettre en place, notamment en ce qui concerne le montage des

DEUX PROJETS DE RÉSEAUX DE CHALEUR BOIS EN MILIEU RURAL



Les communes du Brugeron (via la Communauté de communes du Pays d'Olliergues) et de St-Clément-de-Régnat ont chacune décidé d'implanter un réseau de chaleur bois sur leur commune.

Il paraît important de mettre en avant ces projets car bien que de taille modeste (respectivement 350 kW et 180 kW), ils contribuent au développement de la filière bois-énergie à l'échelle de leur territoire.

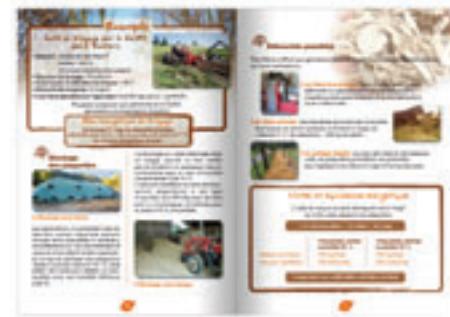
PUBLICATION DU GUIDE "LE BOIS-ÉNERGIE POUR LES AGRICULTEURS"



L'Aduhme a publié avec le soutien de l'ADEME, du Conseil général du Puy-de-Dôme et du Conseil régional d'Auvergne ce guide dans l'objectif d'apporter des informations utiles aux agriculteurs qui souhaitent produire du bois déchiqueté ou s'équiper d'une chaudière bois automatique.

La filière bois-énergie présente en effet un fort intérêt pour les agriculteurs qui sont à la fois détenteurs de la ressource bois (entretien des haies, forêts) et consommateurs d'énergie pour leur habitation et exploitation agricole.

Ce guide est disponible gratuitement auprès de l'Aduhme.



plaquettes forestières engagé dans une démarche de certification qualité. Le choix d'un combustible de qualité est primordial au bon fonctionnement de la chaudière bois.

SG: le choix de la commune s'est porté sur une entreprise de recyclage de palettes qui garantit un produit de qualité avec un très bon pouvoir calorifique. Cette entreprise se situe à environ 20 km de la commune.

Quels conseils donneriez-vous à un élu porteur de ce type de projet ?

YFF: la réalisation d'une chaufferie bois est une bonne solution en faveur du développement durable à condition de s'armer de patience...

SG: il faut s'accrocher ! La motivation des élus est indispensable à la réussite du projet

À LA PRÉSIDENCE DE FLAME...

L'Aduhme assure depuis le 28 janvier dernier la présidence de la Fédération des agences locales de l'énergie (FLAME); elle prend ainsi la succession de Clé (Rennes Métropole) et de l'agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise. "Nous avons le projet de placer cette mandature sous le signe du renforcement des partenariats avec les réseaux nationaux, de faciliter la reconnaissance juridique des agences adhérentes et enfin de faire partie du jeu d'acteurs nationaux qui influent sur les politiques énergétique et climatique", indique Danielle AUROI, présidente.

Prochaines échéances de FLAME: les rencontres bisannuelles qui se tiendront à Lyon les 8 et 9 juillet prochains et auxquelles participeront plus d'une centaine d'élus et de salariés des 23 agences françaises.

L'ADUHME DEVIENT UNE ALEC

Lors de la dernière Assemblée générale extraordinaire, les adhérents de l'Aduhme ont formulé le souhait que l'association devienne une "agence locale des énergies et du climat". Il est vrai que l'activité de l'agence commence à prendre pied sur les plans climat avec l'appui technique apporté à Clermont-Ferrand et Clermont Communauté dans leur plan énergie climat. Mieux: l'adjonction du terme "climat", devrait l'aider à renforcer sa reconnaissance à l'échelon européen, au moment où le réseau Energy-Cities commence à porter le projet de création de 500 agences locales de l'énergie et du climat.



L'ÉNERGIE ÉOLIENNE, UN ATOUT POUR LE DYNAMISME RÉGIONAL

La France dispose aujourd'hui de 4400 MW de capacité de production éolienne. Le récent Grenelle de l'environnement fixe un objectif de 25 000 MW en 2020 pour parvenir à 23 % de production électrique d'origine renouvelable, soit 10 % de production électrique par l'éolien.

En Auvergne, 85 éoliennes sont en service pour 133 MW de capacité de production, et 140 MW supplé-

mentaires sont accordés et devraient voir le jour rapidement.

La région dispose d'un très bon gisement de vent et de nombreuses capacités d'accueil pour cette énergie. Les professionnels de l'éolien régionaux ont estimé que, compte tenu de ce potentiel, l'éolien pourrait contribuer à l'équivalent de 30 % de la consommation électrique totale de la région d'ici 2020.

Pour que ce développement soit cohérent et devienne une opportunité pour la région, le Syndicats des Énergies Renouvelables (SER/FEE) a proposé aux élus et membres de collectivités, dans le cadre des Journées Mondiales de l'Énergie Éolienne, un échange et une information sur l'évolution de cette filière effervescente.

Cet événement a eu lieu le 14 juin dernier dans le Puy-de-Dôme au sud d'Issoire, sur le territoire de la communauté de communes d'Ardes Communauté et son parc éolien de 26 aérogénérateurs.

NOUVEAU TARIF D'ACHAT ÉLECTRICITÉ PV

Prime d'intégration	0,58 €/kWh pour le résidentiel, bâtiments de plus de 2 ans d'enseignement et santé*	0,50 €/kWh pour les autres bâtiments de plus de 2 ans couverts et clos sur les 4 faces latérales**
Prime d'intégration simplifiée	0,42 €/kWh pour les installations de plus de 3kWc sur les bâtiments neufs (hors résidentiel) couverts ou anciens mais pas forcément clos sur les 4 faces*	
Autres métropoles	0,31 €/kWh pour les installations < 250kWc	0,31 € à 0,37 €/kWh (suivant régions) pour les installations > 250kWc
Autres (DOM-TOM et Corse)	0,40 €/kWh	

* le système PV doit assurer l'étanchéité, ** pour 2010 possibilité d'utiliser système PV type bac acier

L'Aduhme à votre service COLLECTIVITÉS, PROFESSIONNELS, L'ASSOCIATION PEUT VOUS AIDER

- Travailler sur la performance énergétique de votre patrimoine
- Faire appel aux énergies renouvelables (solaire, bois-énergie, etc.)
- Développer un éco-quartier sur votre commune
- Réviser votre document d'urbanisme avec prise en compte de l'énergie (PLU)
- Faire de l'énergie durable un levier de développement et d'aménagement de votre territoire
- Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre

L'ADUHME VOUS APORTE SON EXPERTISE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET ACCOMPAGNE LE SUIVI TECHNIQUE DE VOS PROJETS.



Soutenu par:



Agenda



- Du 24 septembre au 1^{er} octobre 2010
Fête de l'Énergie
 - Ma Maison ma planète, rendez-vous pour un habitat durable Dans toute l'Auvergne, cinéma, expositions, conférences et visites Renseignements au n° vert 0800 503 893 www.mamaisonmaplanete.org
- Sommet de l'élevage du 6 au 8 octobre 2010
 - www.sommet-elevage.fr